

**MARDI 18 NOVEMBRE 2025**

# PACTES DUTREIL

Les réponses aux 7 questions les plus complexes

**MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025**

# TRANSMISSION & GOUVERNANCE

**10 %**

**DE RÉDUCTION HT**

POUR TOUTE INSCRIPTION  
REÇUE AVANT LE 30/10/2025  
(REDUC10)

**FORMATION  
HOMOLOGUÉE**



Une attestation vous sera remise  
validant 14 heures de formation  
pour les 2 jours suivis

AVEC LA  
PARTICIPATION  
DE

**FIDAL**  
AVOCATS

**C/M'S/ Francis Lefebvre**  
Avocats



C & C NOTAIRES





**L**e Régime Dutreil est un formidable outil de transmission patrimoniale. À ce titre, il est scruté par l'administration fiscale et le législateur. Compte tenu de la publication des récents commentaires administratifs, de la recrudescence des redressements, et de l'existence des projets de réforme « en cours », il convient de refaire le point entre pairs et experts.

La conférence Pactes Dutreil présidée par Jean-François Desbuquois est une occasion unique d'échanger sur la pratique **des pactes Dutreil** autour de sujets d'application présentant un certain degré de **complexité**.

Les **exemples et les cas concrets** autour de 7 questions qui demeurent délicates à apprécier malgré leur grande fréquence en pratique vont vous permettre de **trouver enfin vos réponses** et de les **mettre en œuvre de manière adaptée** pour vos clients.

En complément de cette conférence majeur sur les Pactes Dutreil, nous vous proposons une journée rare et exceptionnelle au cœur de l'actualité civile, fiscale et pratique de la gouvernance et de la transmission d'entreprise. Sous la présidence de Pierre Cenac, vous aborderez de manière stratégique et pragmatique les enjeux actuels de la transmission d'entreprise.

Cette journée hautement spécialisée est indispensable pour tous les professionnels expérimentés désireux de disposer des dernières évolutions, méthodologies et bonnes pratiques pour renforcer leurs stratégies patrimoniales et gouvernance d'entreprise avec des solutions claires, concrètes et immédiatement applicables.

**Boris MASSOUTIER**

Directeur de l'Offre Finance - Fiscalité - Gestion de patrimoine  
bmassoutier@efe.fr - @EfeJuridique



## POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Banquiers privés
- Notaires
- Experts-comptables
- Family officers
- Dirigeants de sociétés

## POURQUOI ?

- Bénéficier des commentaires et études pratiques sur **les pactes Dutreil transmission**
- **Identifier les cas complexes et leurs solutions pour transmettre à moindre risque**
- **Maîtriser les actualités civiles et fiscales en matière de transmission d'entreprise** et toutes leurs conséquences sur les contribuables et leur patrimoine

## COMMENT ?

- Les exposés sont présentés par **des experts reconnus, alternant théorie et étude de cas pratiques pour une assimilation optimale des concepts**
- Les exposés sont conçus de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser vos questions et de réagir à tout moment**
- La remise d'un **support écrit en début de conférence** pour faciliter le suivi des débats

## LES ACQUIS

- **Mettre en œuvre de nouvelles opportunités de transmission** en tenant compte des dernières pratiques, des contentieux et de la jurisprudence
- **Mettre en place le bon dispositif pour répondre aux besoins spécifiques de vos clients**
- Identifier dès maintenant les bons arbitrages à effectuer avant le 31 décembre 2025

## PARMI LES INTERVENANTS



### Jean-François DESBUQUOIS

Jean-François Desbuquois est avocat associé, Directeur technique national du département Droit du patrimoine, FIDAL.

En tant que directeur technique national, il est garant de la doctrine de son département et de son excellence technique. Il conçoit l'offre de services au bénéfice des clients. Pour ce faire, il manage une équipe de

40 collaborateurs au siège et en région, avec les directeurs de département.

Spécialisé en ingénierie patrimoniale et en transmission familiale d'entreprise, Jean-François participe à de nombreux cercles de réflexion et lieux d'échanges avec l'université, les administrations et les autres spécialistes de la matière. Il est membre du Cercle des fiscalistes, de la Fédération nationale du droit du patrimoine et de la commission fiscalité patrimoniale de l'IACF (Institut des Avocats Conseils Fiscaux).

Jean-François est également l'auteur de nombreux articles et conférences sur ces sujets, ainsi que de plusieurs ouvrages de référence publiés aux Éditions EFE (les pactes Dutreil, l'ISF et les titres sociaux, l'Impôt sur la fortune immobilière).



### Sébastien COMPAROT

Sébastien Comparot est avocat associé au sein du département droit du patrimoine chez Fidal.

Il intervient pour les particuliers dans tous les domaines de la gestion et de la transmission du patrimoine, tant privé que professionnel. Il possède une compétence très large dans le domaine du droit du patrimoine et traite notamment des sujets de transmission d'entreprise, de pacte Dutreil, de régimes matrimoniaux, de successions, de contrats de mariage, de PACS, de donations et testaments, de droit international privé, d'assurance-vie, d'incapacités, etc.

En outre, Sébastien est également intervenant au DU de Gestion internationale de patrimoine de l'AUREP, au DJCE de Montpellier et à l'École des avocats de Versailles.



### Grégory DUMONT

Grégory Dumont est avocat associé au sein du département droit du patrimoine, CMS Francis Lefebvre.

Spécialisé en droit et fiscalité du patrimoine, il conseille principalement les dirigeants de sociétés et une clientèle privée fortunée. Il intervient notamment pour organiser des transmissions d'entreprises au sein

d'un groupe familial, anticiper au plan patrimonial les conséquences d'un divorce ou de l'ouverture d'une succession, gérer au plan civil des situations internationales en cas de déplacement des personnes ou des biens. Il assiste également ses clients dans le cadre de contentieux judiciaires en droit (divorces et successions conflictuels) et en fiscalité du patrimoine. Ses domaines d'intervention sont le droit des donations, le droit des régimes matrimoniaux, le droit des successions, le droit des indivisions, les démembrements de propriété, l'assurance-vie, le droit international privé, le droit des incapacités, la fiscalité des mutations à titre gratuit (donations/successions).

Après être intervenu pour l'Université Paris-Dauphine de 2008 à 2020, il est actuellement chargé d'enseignement à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et à l'École de Formation professionnelle des Barreaux de la Cour d'appel de Paris (EFB).

# Les réponses aux 7 questions les plus complexes

PROGRAMME | MARDI 18 NOVEMBRE 2025



JOURNÉE ANIMÉE PAR :  
**Jean-François DESBUQUOIS**  
Avocat Associé - FIDAL

ET AVEC LES INTERVENTIONS DE :



**Sébastien COMPAROT**  
Avocat Associé  
Département Droit du patrimoine  
FIDAL



**Grégory DUMONT**  
Avocat Associé  
Département Droit du patrimoine  
CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS

**8h45** Accueil des participants

**9h00** **QUESTION 1** Quelques difficultés relatives au champ d'application

- Quelle est la portée de la nouvelle définition de la holding animatrice dans l'article 787 B du CGI ?
- Activité mixte : quels critères applicables pour les sociétés opérationnelles ou les holdings animatrices au regard de la jurisprudence récente et des commentaires administratifs du 30 mai 2024 ?
- Que recouvre l'exclusion des activités de gestion de son propre patrimoine mobilier et immobilier par la loi de finances pour 2024 ?

**10h00** **QUESTION 2** Comment conjuguer le Pacte Dutreil avec les libéralités complexes ?

- Transmissions transgénérationnelles, réincorporation de donations antérieures, donations graduelles et résiduelles, donations à terme

**10h30** Café – Networking

**10h45** **QUESTION 3** L'engagement réputé acquis

- Comment apprécier les conditions d'application préalables en présence de sociétés interposées : détention de titres, fonction de direction
- Quelles sont les structurations sociétaires faisant obstacle à l'ERA ?
- L'exercice de la fonction de direction post transmission
- Quels sont les risques résultant de son utilisation en lieu et place d'un engagement collectif ou unilatéral formalisé ?

**11h30** **QUESTION 4** Quelles opérations sont possibles ou impossibles en cours d'engagement collectif ou individuel ?

- Opérations concernant les souscripteurs des engagements : cessions, donations, apports, échanges, changements de régime matrimonial, partages
- Les opérations concernant la société : fusion, scission, dissolution, changement de régime fiscal, transformation, modification des caractéristiques des parts sociales ou des actions

**12h30** Déjeuner

**14h00** **QUESTION 5** Le déroulé du régime des sociétés interposées

- Comment adapter les trois conditions traditionnelles au cas des sociétés interposées ?
- Quelle portée pour la condition supplémentaire du maintien inchangé des participations ?
- Quelles restructurations possibles : en cours d'engagement collectif, avant puis après la transmission exonérée ? En cours d'engagement individuel ?

**15h00** **QUESTION 6** Comment calculer les droits dans les cas complexes ?

- Quelle est la portée de la méthode de l'allotissement théorique ?
- Comment déterminer le prorata de la valeur des titres de la société interposée bénéficiant de l'exonération de 75 % ou de la réduction de droits ?
- Comment liquider la réduction de 50 % sur les droits en cas de donation mixte, ou de donation de titres d'une société interposée ?
- La réduction de droits est-elle applicable en cas de double donation d'usufruit/ de nue-propriété ?
- Quel est l'impact d'un partage sur la liquidation ?

**16h00** Café – Networking

**16h15** **QUESTION 7** Le régime du FBO : l'apport dans le cadre du paragraphe f de l'article 787 B

- Les conditions spécifiques à respecter par la holding. Quelle est la portée des tolérances administratives concernant le seuil de 50 % de l'actif de la holding, la détention de 75 % du capital de la holding ainsi que l'exercice de la fonction de direction
- L'apport de titres démembrés est-il possible et avec quelles conséquences ?
- L'enjeu de l'apport au regard des plus-values : l'impact de la soulte ou de la présence de plus-values en report 150-0 B ter sur les titres donnés

**17h30** Clôture de la journée



## LES PACTES DUTREIL

Jean-François Desbuquois

### Allégez le poids de votre fiscalité patrimoniale

Les engagements de conservation de titres sociaux ("pactes Dutreil") sont la solution offerte par le législateur français aux actionnaires des entreprises familiales pour alléger le poids de leur fiscalité patrimoniale.

# Les réponses à vos difficultés pratiques

PROGRAMME | MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025



JOURNÉE ANIMÉE PAR :

**Pierre CENAC**

Notaire Associé - **C&C NOTAIRES**

AVEC LA PRÉSENCE EXCEPTIONNELLE DE :



**Cécile PEYROUX**

Notaire Associée

**C&C Notaires**

Exécutive Coach - HEC Paris



**Pascal GOUR**

Avocat Associé

**CABINET JEAUSSERAND**

**AUDOUARD**



**Lara MAITRE**

Conseil & Coaching de dirigeants

d'entreprises et de personnalités,

Formée et Certifiée HEC

**8h45** Accueil des participants

## PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION : MÉTHODOLOGIE ET POINTS D'ATTENTION

**9h00** **Quelle organisation de la protection civile du dirigeant, de son conjoint et de l'entreprise ?**

- Quelles dispositions testamentaires prévoir ?
- Quel changement de régime matrimonial ?
- Que faut-il prévoir pour les mandats de protection future et à effet posthume ?

**Comment assurer la protection financière du dirigeant, de son conjoint et de l'entreprise ?**

- Comment piloter une opération de cash-out ?
- Quelles assurances décès et homme-clé mettre en place ?
- Comment organiser le paiement différé-fractionné des droits de donation ?
- Quelle utilisation de l'assurance-vie ?
- Exemples de simulation successorale

**Les régimes fiscaux de faveur de la transmission d'entreprise : conditions d'application et actualité jurisprudentielle**

- Dispositif Dutreil
- Donation-partage transgénérationnelle
- Donation aux salariés

**Protection sociétaire : quel lien entre Gouvernance & dispositif Dutreil ?**

- Comment structurer le groupe pré-transmission ?
- Holding passive ou animatrice : pourquoi et pour qui ?
- Constitution de sur-holdings par branche

**13h00** Déjeuner

## STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE

**14h30** **La méthode**

- Audit préalable : méthode et points d'attention
- Les 9 clés d'une transition réussie de la Gouvernance
  1. Une équipe dédiée
  2. Une famille prête à la transition

3. Préparation & implication du dirigeant en place
4. Compétence & Leadership du repreneur
5. Préparation de l'entreprise
6. Organiser la liquidité
7. Donner du sens à la réussite
8. Une communication réussie auprès de la famille & de l'entreprise
9. Une gestion efficace des conflits

**Le calendrier : comment séquencer ces 9 clés ?**

- Préparer le dirigeant
  - Préparation psychologique
  - Préparation stratégique
  - Préparation financière
- Préparer l'entreprise
  - La raison d'être et les valeurs de l'entreprise
  - Dépersonnaliser l'entreprise
  - Revoir la gouvernance d'entreprise
  - Intéresser les salariés-clés pour les fidéliser
  - Sécuriser le dispositif Dutreil
  - La communication d'entreprise
- Préparer le repreneur
  - L'identifier
  - L'accueillir : rencontre des équipes et des partenaires, clients, apprentissage de la culture d'entreprise, etc.
  - L'aider à trouver sa légitimité (structurer la montée en légitimité et écrire les métriques du succès)
  - Organiser la bascule du pouvoir opérationnel
- Préparer les non-repreneurs & gérer la NextGen
  - Aspect psychologique : chacun doit décider positivement de sa place
  - Protéger les titres : formation à la gestion de patrimoine et aux risques liés à la qualité d'actionnaire familial : divorce, décès, incapacité
  - Participation au projet global : participation à un conseil de famille (comment le structurer et l'animer)
  - Donner du sens à la réussite commune / s'investir en tant qu'actionnaire familial non opérationnel : la philanthropie
  - Organisation d'une bourse familiale : présentation de schémas possibles de structuration
  - Former et préparer la NextGen
  - La communication familiale et la gestion des conflits
  - Formaliser les accords : pacte de famille, pacte d'actionnaires

**17h30** Clôture de la conférence

**POUR VOUS INSCRIRE  
SCANNEZ CE QR-CODE**

ou rendez-vous sur le site [www.efe.fr](http://www.efe.fr)



Vous recevez cette information de la part de EFE.  
Si vous ne souhaitez plus recevoir de sollicitations de la part d'EFE :  
DPO - 18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris ou [correctionbdd@abilways.com](mailto:correctionbdd@abilways.com).

**Rejoignez EFE sur LinkedIn**



EFE - Edition Formation Entreprise

## INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

**Mardi 18 et mercredi 19 novembre 2025**  
**Paris ou à distance**

Le lieu de la conférence vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la conférence

### RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFE - Département formation  
18-24 rue Tiphaine, 75015 Paris  
[serviceclient@abilways.com](mailto:serviceclient@abilways.com) - [www.efe.fr](http://www.efe.fr)  
Tél. : 01 85 53 27 11

### RENSEIGNEMENTS PROGRAMME

Posez vos questions à Boris Massoutier  
[bmassoutier@efe.fr](mailto:bmassoutier@efe.fr)

### PARTICIPATION (TVA 20 %)

**1 jour : 1 095 € HT**

**2 jours : 1 995 € HT**

**10 % HT de réduction pour toute inscription avant le  
30/10/2025 (code REDUC10)**

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la conférence.

les acteurs de  
la compétence

Membre de la Fédération  
Les acteurs de la Compétence

